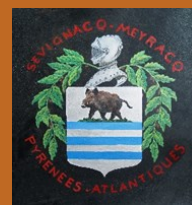


BULLETIN MUNICIPAL SEVIGNACQ MEYRACQ



Dates à retenir

28, 29, 30 octobre

Dépôt vente

du Ski Club d'Artouste

11 novembre à 11h

Cérémonie au monument
aux morts

11 décembre

Marché de Noël de parents
d'élèves

N° 26 octobre 2022

Le mot du maire

Madame, Monsieur, chers concitoyens

Le 2 Juillet, en avant-première des fêtes du village vous avez été nombreux à participer à l'inauguration de la salle de réception dénommée depuis, salle de l'Europe, et des travaux faits autour de la salle de sports, maintenant, Salle Auguste Cazalet. Cela a été l'occasion de lui rendre un hommage tout particulier mais aussi, ce fut un grand plaisir pour les conseillers municipaux et moi-même, de vous retrouver après deux longues années, privés de moments festifs.

De nouvelles rencontres vont être organisées très prochainement et il en est une qui va nous permettre d'échanger avec vous et de vous informer notamment sur le devenir de l'EHPAD Argelas, du carrefour modifié en août dernier, de l'éclairage public et tout autre sujet que vous jugerez important de nous soumettre. Nous vous invitons le 2 Décembre à 20h30, Salle de l'Europe pour participer à une réunion d'information – débat.

Depuis quelques mois, l'actualité porte notamment sur le coût de l'énergie. À ce jour, les prix pour les collectivités ne sont pas bloqués, le prix du gaz s'envole. Nous devons prendre des décisions afin de limiter nos dépenses, tout cela sera débattu avec vous.

Parce que certaines infos ne peuvent attendre, je fais un petit rappel écobuage. La commission locale d'écobuage se réunit une seule fois, début décembre, pour examiner toutes les demandes.

Rapprochez-vous du secrétariat ce mois de novembre pour déposer vos dossiers ; sans autorisation vous ne pourrez pas faire brûler. Merci de lire avec attention les pages 7 et 8 : un nouvel arrêté préfectoral réglementant les usages des feux à l'air libre sur le territoire des Pyrénées Atlantiques concernant les particuliers, les professionnels et les entreprises est paru cet été. Il nous est demandé de l'appliquer sous peine de sanctions.

Je vous laisse parcourir ce bulletin riche en infos ; les conseillers et moi-même espérons vous retrouver le 02 Décembre à 20h30.

Bien chaleureusement .

Monique Moulat

**Invitation à la réunion
publique**

Infos / Débat

**Vendredi 2 décembre
20h30**

Inauguration	2
Fête patronale	3
Opération nature propre	4
Carrefour du Couret	5
Usage du feu à l'air libre	6/7
Eclairage public	7
Ossau Hand Ball Club	8
Quatre menuisiers	9
Rentrée scolaire	10
Traitement des biodéchets	11
Infos pratiques	
Votre mairie, vos élus	12

**La mairie sera fermée
du 26 décembre au 2 janvier**

L'INAUGURATION DE LA SALLE DE L'EUROPE samedi 2 juillet



En présence de Madame la Sous-Préfète, des Sénatrices Denise St Pée et Frédérique Espagnac, du Sénateur Max Brisson, des conseillers départementaux de notre canton, du président de la communauté de communes, de maires et conseillers municipaux de la Vallée d'Ossau, de représentants de l'état, de représentants des associations et de nombreux habitants, ont été inaugurées les salles de réception et la réhabilitation des vestiaires de la salle de sports achevées il y a un peu plus d'un an.

Durant cette cérémonie, planait dans la nouvelle salle de réception « salle de l'Europe » la mémoire d'une longue lignée de maires et conseillers municipaux qui avaient imaginé, dès 1948 l'aménagement de cette prairie marécageuse du Plaa en un nouveau centre du bourg dimensionné aux nouveaux modes de vie. Jean Estarziau et son conseil avait acheté cet espace de 2ha à la famille Ladoumègue-Capdevielle, y envisageant une école et des installations sportives, sur lequel allaient être construits au fil du temps, l'école en 1968, la cantine et la mairie dans la grange du Plaa en 1974 et 1975, une halle municipale en 1983 transformée en salle de sports en 1987, la Place de l'Europe afin de commémorer la suppression des barrières douanières des 12 pays de la communauté européenne en 1992, puis le multiple rural. Les installations sportives presque quarantennaires nécessitaient d'être rafraîchies et restructurées ; le conseil municipal actuel se devait de les maintenir pour répondre aux nouveaux besoins des sportifs et des habitants comme l'avaient envisagé leurs prédécesseurs. D'autant plus qu'en 2015, les trois clubs de hand-ball de la Vallée d'Ossau se sont réunis et ont monté l'Ossau Hand Ball Club qui, à ce jour gère 260 licenciés, 18 équipes, 45 entraîneurs et oh combien de bénévoles ! Ce bel exemple de partage et d'entente sur notre territoire ossalois a été salué par notre maire, Monique Moulat qui en a profité pour féliciter les trois Présidents à l'initiative de cette fusion et ceux qui ont repris le témoin, responsables, entraîneurs et bénévoles du club dont l'exercice n'est pas toujours aisé...

Ce 2 juillet, une grande ombre couvrait la place de l'Europe, symbole du respect des traditions et de l'ouverture au monde comme il l'avait conçue : celle d'Auguste Cazalet qui servit sa commune pendant 24 ans et poursuivit son service auprès de tous les élus du Département, sans distinction, en sa qualité de sénateur. Max Brisson, particulièrement ému, le rappela. Frédérique Espagnac dévoila qu'il l'avait encouragée à manifester sa candidature, estimant qu'elle aimait assez son territoire pour le représenter et reconnaissait être là grâce à lui.

Dorénavant, la salle de sports sera dénommée « Salle Auguste Cazalet »

Les 2 & 3 juillet, la fête patronale



1

- 1- La nouvelle salle était comble samedi soir.
- 2 -Le respect et l'art de porter le drapeau se partage en famille chez Vermotte.
- 3 -Les cyclotouristes néerlandais sont curieux de nos traditions.



3



2



Les membres du comité des fêtes étaient nombreux pour l'hommage au monument aux morts.



La banda de Mazerolles abondée de quelques musiciens du canton ...



... a fait retentir l'hymne national devant le monument aux morts, égayé le repas à la maison de retraite et fait danser le madyson pendant l'apéritif.



40 motivés disent non aux déchets

27 mai 2022 à Sévignacq



Une partie des bénévoles avant l'opération "Nature propre"

A l'appel des 3 municipalités de Sévignacq-Meyracq, Sainte-Colome et Bescat et de l'association des Marcheuses Cueilleuses de la Vallée d'Ossau, 40 personnes bien motivées se sont mobilisées le 27 mai pour ramasser les déchets.

Les participants ont constaté que les centres bourgs étaient beaucoup plus propres que les routes, la D 934 étant particulièrement polluée par les déchets délibérément jetés des véhicules.

Un bénévole se disait « très déçue de voir que tout était broyé lors des fauchages sans tenir compte des dégâts sur la biodiversité ».

Au total, environ 155 kg ont été recueillis à l'étonnement d'une bénévole venant pour la première fois et « qui pensait revenir avec à peine 300g dans son sac ». Finalement, beaucoup de « choses » malheureusement habituelles tels que canettes, bouteilles en plastique ou en verre, papiers, mégots, paquets de cigarettes, polystyrènes, cartons, emballages de nourriture, gobelets, pancartes, débris de pièces de voiture, enjoliveur et une trentaine de masques, les insolites du jour étant un matelas au pied des containers à Sévignacq et une plancha déposée sur le parking proche du pont Doussine à 600m de la déchetterie de Louvie-Juzon.

Un diplôme de Marcheur Cueilleur Junior bien mérité a été remis aux 7 jeunes ayant participé avec entrain et exemplarité.

La triste récolte, autant de cadeaux qui nous empoisonnent.



Avant le lancement, écoute des consignes de M. Bunel, coresponsable des Marcheuses Cueilleuses de la Vallée d'Ossau

Après le tri du monticule de déchets, la matinée s'est achevée dans une belle ambiance par un pot, réconfort très apprécié offert par les trois municipalités représentées par de nombreux élus. Saluant cet engagement au service de l'environnement, les responsables des Marcheuses Cueilleuses n'ont pas manqué de remercier les bénévoles, les municipalités et la CCVO parties prenantes de cette opération appelée à se répéter dans toute la vallée.

Marcel BUNEL

CARREFOUR DU COURET



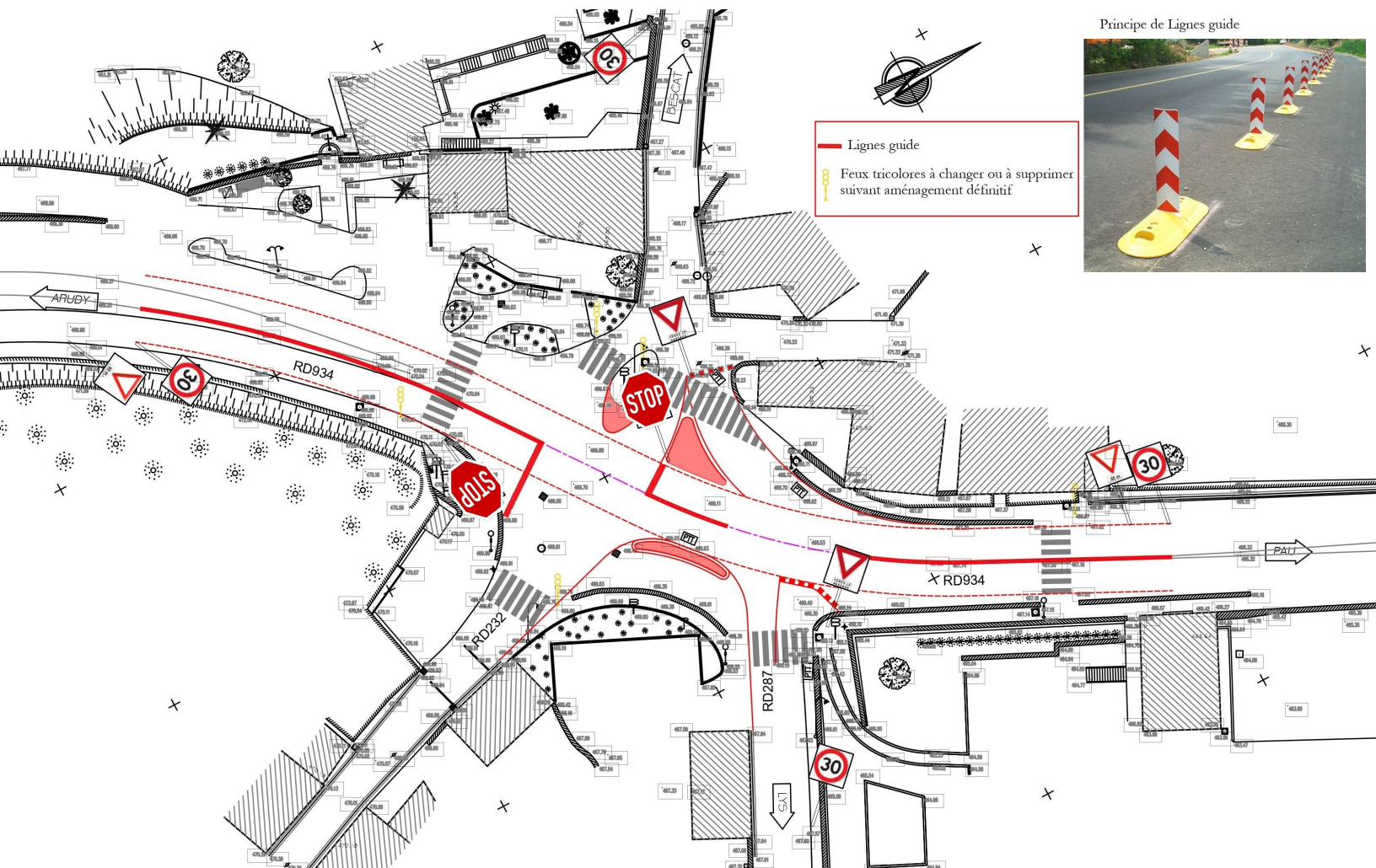
Depuis le début de l'été les feux tricolores au carrefour des routes départementales 934, 232, 287 n'ont pas pu être maintenus en service compte de leur vétusté.

En mode clignotant pendant plusieurs semaines, il a été constaté que :

- les usagers de la **départementale 934 ne respectaient pas la limitation de vitesse à 50km/heure** ;
- le **manque de visibilité** des débouchés des routes **en provenance de Bescat et de Sainte Colome** sur la Départementale 934 a dégradé les conditions de circulation présentant une dangerosité patente aux alentours de ce carrefour.

En conséquence, un arrêté municipal a été pris le 9 août après avoir obtenu la ratification préfectorale. La vitesse a été limitée à 30km/heure à l'approche et sur la zone du carrefour. La route départementale 232 (Bescat-Sainte Colome) est maintenant prioritaire sur la départementale 934 (Pau-Laruns) elle-même prioritaire sur la 287 (venant de Lys). Enfin, les usagers de la départementale 934 doivent céder le passage aux véhicules venant du chemin communal de Hoignas.

Cet aménagement a été proposé par l'Unité Technique Départementale du Haut-Béarn dans l'attente d'une solution définitive.





Séviacq-Meyracq est classée dans la liste des communes dont les massifs forestiers sont identifiés « à risque de feux de forêt »

Objectifs des Obligations Légales de débroussaillage

Le principal objectif du débroussaillage est de réduire la quantité de combustible végétal afin de prévenir le risque d'incendie et en faciliter la lutte.

Débroussailler est obligatoire

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires et à la charge du propriétaire de la parcelle dans les communes classées « à risque feux de forêt ».

Sont concernés : les forêts, bois, plantations, reboisements, landes ainsi que tous les terrains qui en sont situés à moins de 200 mètres, le débroussaillage est obligatoire dans un rayon de 50 mètres (distance pouvant localement être portée à 100 mètres par le Maire si les conditions de risque le justifient) autour des constructions et installations de toute nature ainsi que le long des voies privées y donnant accès, sur une profondeur de 2,5 mètres de part et d'autre de la voie (distance dépendant de chaque arrêté préfectoral).

Débroussailler n'est pas défricher

Le débroussaillage consiste principalement à :

- éliminer les végétaux morts, très secs et en surnombre,
- couper les herbes, les arbres dont les branches basses sont trop proches des murs ou surplombent les toitures, les petits arbustes situés sous les grands et qui peuvent propager le feu vers les cimes (houppiers) de ces derniers,
- espacer d'une certaine distance les arbres de plus d'une certaine hauteur,
- élaguer les branches basses jusqu'à une certaine hauteur,
- traiter les végétaux coupés

peut être prononcée par l'autorité compétente. Indépendamment des poursuites pénales, la commune peut pourvoir d'office aux travaux prescrits.

Règlementation des usages du feu à l'air libre

La limitation du brûlage à l'air libre constitue une priorité en terme d'environnement et de santé publique. Il peut être la cause de propagation d'incendie mais aussi de trouble du voisinage.

L'arrêté portant réglementation des usages du feu à l'air libre sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques concerne les particuliers, les professionnels et les communes.

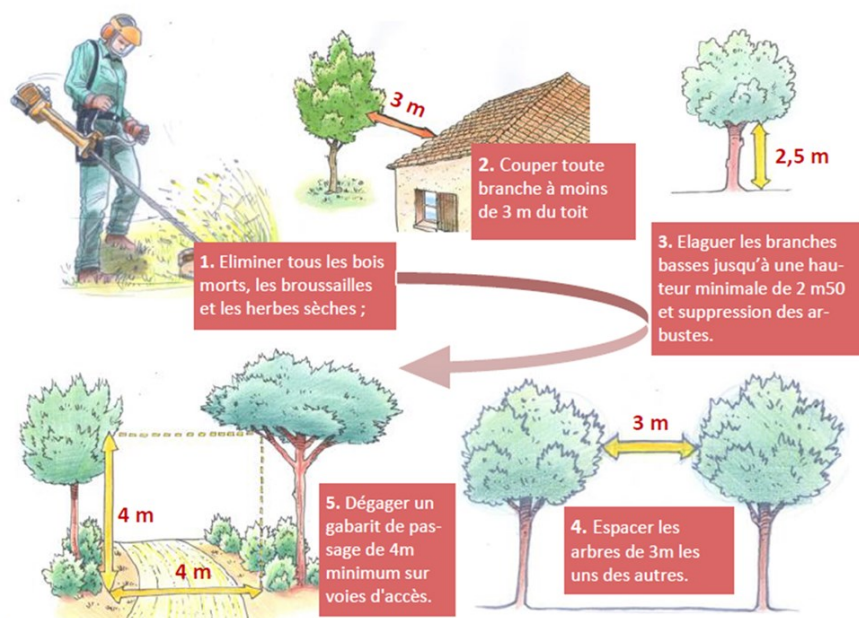
Il prévoit des périodes d'extrême vigilance et des périodes de moindre sensibilité au risque incendie pour adapter les restrictions apportées à ces usages. Cet arrêté donne également la possibilité à l'autorité préfectorale de restreindre ou d'augmenter les périodes d'extrême vigilance par arrêté

punctuel afin de tenir compte de la réalité du contexte local, notamment en matière météorologique.

Sanctions En cas de non respect des obligations, les contrevenants s'exposent à des amendes, voire des poursuites

Page suivante, vous saurez quand et dans quelle condition brûler .

Comment débroussailler ?



(broyer, composter, incinérer ou évacuer),
- entretenir en permanence la zone débroussaillée.

Sanctions En cas de non respect des obligations légales de débroussaillage, le contrevenant s'expose à une amende de 135 euros et à une mise en demeure d'exécution des travaux dans un délai fixé. Si à l'expiration du délai les travaux ne sont pas effectués, une amende de 30 euros par m2

L'USAGE DU FEU A L'AIR LIBRE : quand et à quelle condition

Types de feux		Période de moindre sensibilité	Période d'extrême vigilance : du 1er février au 31 mars (ou période mobile édictée par arrêté municipal ou préfectoral)
Brûlage déchets ménagers		INTERDIT	
Brûlage des déchets verts des particuliers, entreprises du paysage et collectivités		INTERDIT	
Brûlage de végétaux coupés liés aux activités agricoles		Autorisé si la quantité de matériel à brûler est < 5m3	
		Si la quantité de matériel à brûler est > 5m3, autorisé sous certaines conditions, avec déclaration en mairie et respect du cahier des charges	Soumis à l'autorisation du maire et respect du cahier des charges
Brûlage de végétaux issus de la gestion forestière		Autorisé avec déclaration en mairie et respect du cahier des charges	INTERDIT
Brûlage de végétaux issus du débroussaillage obligatoire		Si pas de déchetterie : autorisé avec déclaration en mairie et respect du cahier des charges	INTERDIT
Jet d'objets en ignition (mégots,...) à moins de 200 m d'un espace boisé		INTERDIT	
Feu à l'air libre	A moins de 200m des espaces boisés des communes de massifs	INTERDIT sauf aux propriétaires et ayant droits	INTERDIT
	A plus de 200m des espaces boisés de toutes les communes	Soumis à autorisation du propriétaire	
Fumer à moins de 200m d'un espace boisé		Toléré	INTERDIT
Barbecues		Autorisés sous conditions de sécurité (proximité d'eau ou d'extincteur, pas de vent, sur aire incombustible de 10m2 au minimum ou cheminée attenante à un bâtiment, avec pare étincelle)	
Feux festifs		Autorisés, soumis à déclaration en mairie	Soumis à l'autorisation du maire et respect du cahier des charges
Feux d'artifice	Organisés par les collectivités	AUTORISES	
	Non organisés par les collectivités publiques et à plus de 200m des espaces boisés	AUTORISES	INTERDIT
	Non organisés par les collectivités et à moins de 200m des espaces boisés	INTERDIT	

ECLAIRAGE PUBLIC

Dans un contexte marqué par les risques de pénurie et la forte augmentation du coût des énergies, chaque Collectivité se doit d'entamer dès aujourd'hui un processus de réduction de sa consommation énergétique et de frugalité pérenne.

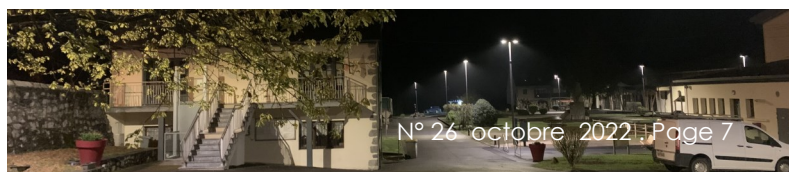
Notre Commune s'inscrit pleinement dans cet objectif collectif et a ainsi prévu de travailler sur la réduction de notre consommation électrique autour des deux axes suivants dans un premier temps :

Le premier axe consistera, comme cela a déjà été initié dans de nombreuses communes, à **réduire la plage d'allumage de l'éclairage public avec l'extinction des lumières de 23h à 5h du matin**. Au-delà de la réduction énergétique, cette mesure a également la vertu de

réduire significativement la pollution lumineuse connue pour ses effets néfastes sur les écosystèmes (faune et flore)

Le second axe du plan de réduction, consistera au **remplacement des lampadaires vétustes et énergivores par des matériels plus modernes et économes**. Ainsi un premier test va être engagé avec l'installation de deux lampadaires à accumulation d'énergie solaire. En remplacement de lampadaires aujourd'hui défectueux, le premier sera installé en haut du chemin Esponnères au Quartier Meyracq, le second au Quartier de la Chapelle.

Compte tenu de l'avancée des consultations en cours pour les 2 Lampadaires de test, la mise en application de ces mesures devrait être effective dès la fin de l'année.



Le mot du bureau

L'équipe féminine en Nationale 2 a maintenant lancé sa saison avec une victoire dans son antre. La salle « Auguste Cazalet » a vibré ce samedi 22 octobre et les toulousaines en ont fait les frais.

L'Équipe masculine en reconstruction cherche encore à amalgamer les retours de joueurs et les jeunes. Peu à peu, le niveau de jeu remonte et nous attendons impatiemment les premières rencontres à la maison.

Merci au foyer de vie Lou Rey qui s'associe à nous pour l'Équipe Hand adapté.

Le Hand loisir a repris le jeudi soir à Sévignacq de 19h30 à 21h : venez essayer !



En quelques chiffres, le OssauHBC,

- c'est 18 équipes,
- 260 licenciés,
- du babyhand ,
- des -18 ans garçons en régional avec Asson ,
- des plus de 17 ans en nationale avec Bordes
- une entente avec Bruges.

Nous tenons à remercier tous nos bénévoles présents et passés, nos partenaires sans qui rien ne serait possible et les communes qui nous font confiance.

En daban aussalès



Des talents et des hommes : pas moins de quatre menuisiers à Sévignacq-Meyracq

Notre petite commune est le havre de bien des talents, que l'on connaît ou que l'on découvre.

On a parfois un peu tendance à l'oublier : nos foyers abritent non seulement les familles que l'on côtoie, mais aussi des professionnels et des passionnés. Dans la menuiserie, pas moins de quatre artisans ont choisi notre village pour y vivre ou pour exercer leur métier. Ils ont des points communs : la passion, le savoir-faire, un besoin d'indépendance et de reconnaissance qui les a poussés à se mettre à leur compte, une maîtrise et un tour de main (qui n'empêchent pas parfois de perdre un bout de doigt, les machines pouvant s'avérer traîtresses même quand on les domine !) et le sens de l'équipe car ils n'hésitent pas à s'épauler. Il faut dire que le travail ne manque pas pour nos vaillants artisans ! Et ils ont aussi de beaux parcours à citer en exemple :



Jean CORTES de Louvie-Juzon, le désormais arudyen, qui a hérité de son père le terrain du quartier Lannot où il a fièrement installé son atelier depuis 1987, comme un challenge. Comme il le dit si bien reprenant le refrain de Renaud « Je suis le chef et le sous-chef, je suis une bande à moi tout seul ! ». Bien que la retraite approche pour lui, et que ses deux enfants voguent vers d'autres carrières, il sait qu'il n'abandonnera jamais son

atelier, sa deuxième maison pratiquement, puisqu'entré en apprentissage à 17 ans, il n'a pas vu les années passer. Son métier : c'est un long apprentissage de patience et de détermination, de tour de main mais pas que : « Tu dois prendre le métier, mais il doit te prendre aussi ! » nous dit-il.



Philippe Grill, amateur d'escalade et de montagne a bourlingué aussi, pendant ses 40 années en menuiserie ! Le lycée pro du côté de Longwy l'a formé puis il est devenu compagnon menuisier. Il a aussi transmis ses connaissances à l'Institut Universitaire des Métiers à Troyes, a fait partie des jurys de CAP, BEP et brevet de maîtrise. Et c'est finalement en 2003 qu'épris de liberté il décide de s'installer et ouvre finalement son atelier à Rébénacq, tout en rénovant sa

maison à Sévignacq-Meyracq. Sa réputation il se l'est taillé par le bouche à oreilles et son carnet de commandes reste plein en permanence.



Sylvain VIDAL, le benjamin, aurait presque été compagnon si l'amour de sa belle n'était passé par là ! Le couple et ses deux enfants a choisi de s'installer à Sévignacq-Meyracq, pour voir des ailleurs, quittant les Pyrénées orientales pour prendre un premier atelier dans notre village, La notoriété aidant, et le besoin de s'agrandir se faisant pressant, l'atelier est désormais à Buzy, chemin Lapeyre. Sylvain travaille le vivant comme il se

plaît à le dire, le bois est une matière chaleureuse et source d'inspiration. Et ses yeux pétillent quand il affirme « On en apprend chaque jour davantage » !



Stéphane TOULOU est peut-être le plus atypique de nos menuisiers : ce bordelais d'origine, a choisi cette voie à 40 ans, après avoir été conducteur d'engins de chantier. Installé à Rébénacq d'abord, il s'est pris de passion, avec son épouse (de Lasseubetat) pour la rénovation de sa maison, et de fil en aiguille, de rencontres en défis, il a passé le CAP de menuisier en candidat libre. Il s'est alors immédiatement installé à son compte dans

notre village, route de Bescat, ouvrant le « Husta dé Lou » (Le bois de Lou, du prénom de sa fille). Il aime élaborer les projets du début à la fin, en alliant technique, savoir-faire et esthétique, tout en restant à l'écoute du client.

LA RENTREE SCOLAIRE

HORAIRES DE

LA GARDERIE

7h15 à 8h45

16h30 à 18h15

LES TELEPHONES

Garderie/école

Sévignacq-Meyracq :

05-59-05-49-59

Ecole de

Sainte-Colome :

05-59-05-68-61

Cantine de

Sévignacq-Meyracq

05-59-05-95-28

Les menus de la cantine de

Sévignacq-Meyracq seront consultables (en version imprimable) sur le site internet de la commune.

Temps scolaire

à Sévignacq-Meyracq :

lundi, mardi, jeudi,

vendredi :

9h00-12h15 / 13h45-16h30

Temps scolaire

à Sainte-Colome :

lundi, mardi, jeudi ,

vendredi :

8h45-12h00

13h30-16h15

Association des Parents d'élèves

ape.lescators@gmail.com



Pour cette année scolaire 2022/2023, la rentrée a eu lieu le 1er septembre 2022

L'effectif à Sévignacq-Meyracq est de 42 élèves (48 en 2021),

à Sainte-Colome, il est de 21 élèves (15 en 2021)

UNE NOUVELLE A L'ECOLE

Une nouvelle ATSEM à l'école de Sévignacq Meyracq

A cette rentrée, la commune et l'école ont accueilli Émilie Cottais, la nouvelle ATSEM de la classe maternelle qui œuvre auprès de Madame Arrix.

Originaire de la région parisienne, Émilie âgée de 30 ans, est une sportive passionnée et accomplie. Gymnaste, elle pratique aussi d'autres sports tels que rando et vélo dans nos montagnes qui la ravissent.

Aujourd'hui dans sa 8ème année d'exercice avec les enfants, elle adore son métier et sait allier gentillesse, bonne humeur et des compétences d'animation certaines avec nos petits.

Nous lui souhaitons un avenir heureux dans notre vallée et au sein de notre école et de notre commune.



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Le mot du bureau

L'APE Les Castors est une association ouverte à tous les parents d'élèves des écoles de Sévignacq Meyracq et Sainte Colome. Son but est de fédérer la communauté des parents permettant d'être informé, concerné et se sentir acteur dans la vie scolaire de son enfant. Nous sommes tous bénévoles, nous donnons de notre temps et de notre énergie pour organiser des événements qui financent les activités scolaires de l'année : ski, spectacles, intervenants, sorties scolaires...

Chaque début d'année scolaire, tout parent désirant s'investir dans l'association ou être membre de l'association est le bienvenu. L'assemblée générale de l'association APE Les Castors a eu lieu le samedi 1er octobre, elle a permis de désigner un nouveau bureau, avec Laure-Marie Sabathier comme présidente, Magalie Cattin en trésorière, Laure

Laspalles en secrétaire ; puis a suivi une soirée Astronomie qui a attiré plus de 45 personnes, petits et grands, avec un ciel des plus clairs dans une ambiance conviviale, ce fut un succès !

Les prochains temps forts de cette fin d'année 2022 organisés par l'APE sont :

- Halloween avec la chasse aux bonbons dans le village de Sainte Colome le lundi 31 octobre, à partir de 17h. Les enfants seront déguisés et maquillés et feront une tournée dans le centre du village.

- Marché de Noël à Sévignacq Meyracq le Dimanche 11 Décembre, avec en-cas, buvette et nombreux stands de 9h30 à 17h30.

Nous organisons aussi une commande de chocolats de Noël sur catalogue, qui se terminera le 16 novembre. Les commandes et paiements se font directement auprès de l'association APE Les Castors .



C'est officiel, tout le monde va devoir se retroucher les manches et apprendre à composter d'ici le 1er janvier 2024. En effet, les biodéchets constituent une précieuse ressource, mais mal exploitée .

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Pourquoi une loi biodéchets ?

L'idée qui motive la loi biodéchets est d'organiser le retour au sol de la matière organique, ce qui est bénéfique à l'activité agricole et à l'environnement. Cela revient à extraire du circuit "collecte, transport et incinération" des produits constitués à 70% d'eau et ayant une valeur agronomique bien supérieure aux calories générées par leur combustion. Les biodéchets sont de la matière organique, et peuvent donc être considérés comme une ressource, si l'on change de point de

vue. En effet, en agriculture, la teneur en matière organique d'un sol (carbone et azote, principalement) est une des conditions nécessaires pour pouvoir y produire de la nourriture. Aujourd'hui, la séquestration de matière organique dans le sol (notamment de carbone), est un enjeu primordial pour la production agricole comme pour la lutte contre le dérèglement climatique.

LES FAITS

18 millions

La quantité de biodéchets produits par les ménages représente 18 millions de tonnes par an.

Fin 2023

La réglementation rend obligatoire la gestion séparée des biodéchets d'ici fin 2023.

30 % des ménages

français trient leurs biodéchets à la source

Et si on se mettait au compostage ? Idée farfelue pour les uns, rétrograde pour les autres, c'est en réalité un bon moyen de réduire quantité et coût de traitement des déchets.

Composter, c'est aussi éviter que cette matière précieuse ne finisse en décharge, enfouie dans le sol ou brûlée dans un incinérateur avec le reste de nos ordures...

À ce jour, les biodéchets représentent 30% de nos déchets et **seulement un tiers des Français disposent d'un bac à compost** .

Autrement dit, **plus de 4 millions de personnes** en France ont intégré au quotidien ce processus de transformation des déchets organiques.

La mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES) : le tassement des déchets provoque également la fermentation de déchets alimentaires dans un milieu sans oxygène, créant ainsi des conditions favorables à l'émission de méthane dans l'atmosphère. Ce gaz a de plus un pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO₂. De même, l'incinération de ces déchets produit également des GES et notamment du CO₂ lors de leur combustion.

Alors que le compost peut

- amender les sols et contribuer ainsi à l'amélioration de la fertilité des sols potagers .
- Sur des sols contaminés, il permet de réduire considérablement les teneurs en polluants.
- Aux abords des routes, il réduit le lessivage des sols par l'absorption de l'eau de pluie.

DON DU SANG

Les collectes de sang organisées les mardi 26 juillet et 2 août 2022 à Sévignacq-Meyracq ont accueillies 181 donneurs et 162 ont été prélevés.

C'est un bon résultat en période de congés.

Rappel : Lors du don, une pièce d'identité avec photo est demandée à fortiori pour un premier don. La carte d'identité peut être scannée sur votre téléphone. Pour donner votre sang, inscrivez-vous sur le site :

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr ou téléphoner à la maison du don de Pau au **05 59 92 49 04**.

DON DE SANG
Sur RDV : dondesang.efs.sante.fr



ARUDY
Salle de réception de SEVIGNACQ MEYRACQ
Place de l'Europe
MARDI 22 NOV 15H30 - 19H | **MARDI 29 NOV. 15H30 - 19H**



La société Défi Gourmand installe dès la semaine prochaine deux distributeurs de plats cuisinés

Place de l'Europe à côté des commerces

Votre mairie

Téléphone : 05 59 05 63 40

Téléphone astreinte : 07 77 04 75 85

Adresse de messagerie :

sevignacq-meyracq@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 14h à 17h30, mardi, jeudi, vendredi de 9h15 à 12h30, 14h à 17h30.

Site internet

www.sevignacq-meyracq-mairie.fr

Adresses et téléphones utiles

Pompiers : 18 / Gendarmerie: 17

Samu : 15. Secours pour l'international : 112

EDF : 0810 333 364

La Poste d'Arudy : 05 59 05 99 00

Vol de carte bancaire : 08 92 69 08 80

Collecte des déchets

⇒ Collecte des ordures ménagères le jeudi

⇒ Collecte du tri sélectif le mercredi,

1 semaine sur 2, les semaines paires.

Ouverture de la déchetterie de Louvie-Juzon

Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi : 14h00 à 18h00

Mercredi, Vendredi et Samedi : 10h00 à 12h00

Vos élus

Pour tout problème

Monique Moulat : 05 59 05 82 74

06 67 00 71 04

Christine Paquot : 06 50 93 65 84

Pour des interventions sur les bâtiments publics ou la voirie

J.Pierre Bonnasserre : 06 98 41 39 40

Pour des interventions sur l'éclairage public

Franck Carrère : 06 16 71 00 45

Ecole de Sévignacq-Meyracq

Ecole : 05 59 05 81 78 Garderie : 05 59 05 49 59

Cantine : 05 59 05 95 28

Ecole de Ste Colome : 05 59 05 68 61

Communauté des Communes

de la Vallée d'Ossau : 05 59 05 66 77

Crèche de Louvie-Juzon : 05 59 27 67 94

Transport à la demande : 0 800 64 24 64 (réserver la veille avant 17h)

Portage des repas à domicile : 05 59 05 95 52

Rénovation énergétique de l'habitat :

05 59 05 95 53

SOBEP : urgences 24h24h : 0 810 823 823

GAZ : urgence et dépannage 24h/24, 7j/7 :